

Paris, le 31 juillet 1984

DIRECTION DU GAZ, DE L'ELECTRICITE  
ET DU CHARBONService des Affaires Administratives  
et Sociales

Décision ENN. 84.5

Le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon,

à

MM. les Préfets, Commissaires de la République  
des régionsles Préfets, Commissaires de la République  
des départementsDirections Régionales de l'Industrie  
et de la RechercheDirections Départementales de l'Equipement  
(chargées du Contrôle des D.E.E.)

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel  
des industries électriques et gazières au personnel des entreprises  
et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées

La décision de MM. les Directeurs Généraux d'Electricité de France  
et de Gaz de France, les circulaires et les notes de la Direction du Personnel  
et des Relations Sociales, la circulaire de la Direction des Affaires Générales,  
ci-dessous énumérées, ont été diffusées, dans les conditions habituelles, auprès  
des entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non trans-  
férées.

- décision N 84.22 du 15 mai 1984
- circulaire N 84.23 du 15 mai 1984
- circulaire N 84.24 du 21 mai 1984
- circulaire N 84.25 du 30 mai 1984
- circulaire N 84.26 du 20 juin 1984

.../...

- circulaire N 84.27 du 2 juillet 1984
- note D.P. 31.125 du 16 mai 1984 (et son erratum)
- note D.P. 36.36 du 22 mai 1984
- note D.P. 36.38 du 25 mai 1984
- note D.P. 36.39 du 4 juin 1984
- note D.P. 36.41 du 14 juin 1984
- note D.P. 31.125 A du 20 juin 1984  
(cette note ne concerne que les entreprises implantées sur  
les territoires des Directions Régionales de la Distribution  
PARIS et ILE DE FRANCE)
- note D.P. 37.6 du 6 juillet 1984
- circulaire C. 1.096 du 3 juillet 1984
- barème du 14 mai 1984 d'indemnités de déplacement

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la décision, les circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques et gazières qui sont soumises à l'application du statut national. Je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises électriques et gazières non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

Pour le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon,  
Par ordre,

Pour le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon

L'Administrateur Général

J. MAISSIE